

Rapport 2017 de l'Observatoire des mines

Après 15 ans de baisse, une hausse alarmante du nombre de nouvelles victimes depuis 3 ans

Genève, le 14 décembre 2017. Publié aujourd'hui, le rapport 2017 de l'*Observatoire des mines* rend compte de l'augmentation spectaculaire du nombre annuel de nouvelles victimes de mines et restes explosifs de guerre, et ce, pour la troisième année consécutive.

Au moins 8 605 personnes ont été tuées ou blessées par ces armes en 2016, alors qu'elles étaient 3 450 en 2013. Cette multiplication par 2,5 du nombre de victimes s'explique par des bilans particulièrement lourds dans les zones de conflit en Afghanistan, en Libye, en Ukraine et au Yémen.

Alors que la conférence des États parties au Traité d'Ottawa qui interdit les mines antipersonnel se tient du 18 au 22 décembre à Vienne, en Autriche, Handicap International appelle les États à appliquer le droit international humanitaire et à faire pression sur les belligérants pour arrêter d'utiliser ces armes barbares.

Le rapport 2017 de l'*Observatoire des mines* montre que le nombre de nouvelles victimes de mines antipersonnel - industrielles ou de fabrication artisanale – et restes explosifs de guerre a augmenté de presque 25 % en un an, passant de 6 967 victimes en 2015 à 8 605 victimes en 2016. **Ce bilan est le plus lourd enregistré par l'Observatoire depuis la publication de son premier rapport annuel en 2000 (9 228 victimes recensées en 1999).**

Les mines antipersonnel continuent de tuer très majoritairement des civils: **78 % des victimes étaient des civils en 2016**, dont 42 % d'enfants. **Jamais l'Observatoire n'a comptabilisé autant d'enfants victimes de ces armes et de victimes de mines artisanales** (engins explosifs fabriqués par les belligérants faisant office de mines) **depuis la publication de son premier rapport annuel en 2000: 1 554 enfants ont été victimes de mines en 2016.**

En 2016, la majorité des nouvelles victimes des mines antipersonnel - industrielles ou de fabrication artisanale – et restes explosifs de guerre ont été enregistrées en Afghanistan, en Libye, en Syrie en Ukraine et au Yémen. Au total, les victimes de mines ont été dénombrées dans **56 États et territoires** dans le monde.

L'Observatoire confirme de nouvelles utilisations de mines antipersonnel par les forces gouvernementales du Myanmar et de Syrie entre octobre 2016 et octobre 2017. Des groupes non étatiques ont également utilisé des mines antipersonnel, dont des mines de fabrication artisanale, dans au moins 9 pays: Afghanistan, Inde, Irak, Myanmar, Nigeria, Pakistan, Syrie, Ukraine et Yémen. 1 805 personnes ont été victimes mines improvisées en 2016, 1 180 des victimes ayant été recensées en Afghanistan uniquement.

Ces utilisations ont engendré une contamination accrue qui met en danger la vie de milliers de personnes à long terme. **Au total, 61 États et territoires sont contaminés par les mines et les restes explosifs de guerre dans le monde.** Handicap International appelle les États à soutenir les programmes d'éducation aux risques, de déminage et d'assistance aux victimes qui sont, pour ces pays et territoires, absolument nécessaires.

«La mine antipersonnel est par nature «l'arme des lâches». Ses conséquences sont lourdes et durables pour les survivants: sa charge d'explosif est le plus souvent calculée pour arracher la jambe de sa victime. Les mines tuent et causent des blessures complexes avec souvent de graves séquelles invalidantes, ainsi que des traumatismes psychologiques lourds. L'invalidité qu'elle engendre – la plus courante étant consécutive à l'amputation d'un membre inférieur - s'accompagne souvent d'une stigmatisation sociale qui rend difficile le retour de la victime à la vie normale. Nous devons rappeler sans relâche aux États et aux groupes armés que l'utilisation de ces armes est interdite et que le droit international doit être respecté afin de protéger les civils.»

Le Traité d'Ottawa interdit l'acquisition, la production, le stockage et l'utilisation des mines antipersonnel. Le Traité a été ouvert à signature le 3 décembre 1997. Il est entré en vigueur le 1^{er} mars 1999. 163 États en sont signataires. 162 sont États parties au Traité.

Le rapport 2017 de l'Observatoire des mines dresse le bilan de l'application du Traité d'Ottawa sur la période allant de janvier à décembre 2016, et jusqu'à novembre 2017 quand cela est possible.

Contact médias

Nadia Ben Said, Chargée des relations médias
Tél.: 022 710 93 36 - du lundi au jeudi
Mob.: 076 321 48 11
nbensaid@handicap-international.ch
www.handicap-international.ch

Rejoignez-nous sur facebook

www.facebook.com/handicapinternationalsuisse

A propos de Handicap International

Handicap International est une association de solidarité internationale indépendante, qui intervient depuis plus de 30 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes.

Ouvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Depuis sa création en 1982, Handicap International a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. Le réseau de 8 associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse) œuvre de manière constante à la mobilisation des ressources, à la gestion des projets et au rayonnement des principes et actions de l'organisation.

Handicap International est l'une des six associations fondatrices de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), co-lauréate du prix Nobel de la paix en 1997 et lauréate du Prix Conrad N. Hilton 2011. Elle agit et témoigne partout où «vivre debout» ne va pas de soi.

A Genève, Broken Chair symbolise sa lutte contre les armes explosives et les violences infligées aux populations lors des conflits armés. Créé par Daniel Berset sur demande de Handicap International et installé face aux Nations unies, le monument est un défi adressé à la communauté internationale. Il lui rappelle ses obligations de respecter le Droit international humanitaire et de protéger les civils contre l'usage des armes explosives en zones peuplées.

